

# Éco-Lien

Printemps 2010

Volume 11, Numéro 1



---

## Sommaire

<b>Mot du président</b>	2
<b>Équipe du CRECA</b>	4
<b>Activités du CRECA en 2009-2010</b>	
Développement durable	5
Énergie et changements climatiques	7
Gestion des matières résiduelles	10
Forêts	12
<b>Activités du CRECA en 2010-2011</b>	
Énergie et changements climatiques	14
Aires protégées et biodiversité	15
<b>Hommage à Mme Véronique Brisson</b>	17

---

## Mot du président

### RASSEMBLER ET AGIR !



Cette devise, adoptée au début des années '90, a marqué plus que jamais les travaux du Conseil régional de l'environnement de la région Chaudière-Appalaches (CRECA). La présente édition du bulletin ECO-LIEN nous permet d'en faire la démonstration.

Une corporation riche de ses trois cent soixante et onze (371) membres représentant tous les secteurs d'activités, dont une trentaine sont actifs dans le domaine de l'environnement, et un conseil d'administration constitué de personnes engagées et respectueuses de la mission de notre organisme sont les principaux facteurs qui sous-tendent notre implication à l'échelle de la région Chaudière-Appalaches.

L'implication du CRECA dans le domaine de la protection de l'environnement et de la mise en œuvre du développement durable se concrétise de façon crédible:

- ✓ Dans la réalisation de son Plan d'action,
- ✓ Par sa participation a plus de 16 comités
- ✓ Par son implication à la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) en tant que groupe-conseil en développement durable.

Le soutien professionnel des membres du personnel du CRECA, le directeur général M. Cosmin Vasile, le chargé de projets M. Joël Leblond ainsi que l'adjointe administrative Mme Julie Fortin nous assure d'une démarche crédible auprès de nos partenaires régionaux.

## **AGIR SELON UNE VISION RÉGIONALE AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Au cours de l'année 2010-2011 le CRECA soulignera son 20<sup>ème</sup> anniversaire en agissant de plus en plus selon une vision régionale axée sur le développement durable.

Nous allons poursuivre notre démarche dans le but d'en arriver à la signature d'une Entente spécifique avec la CRÉ et autres partenaires intéressés concernant la mise en œuvre du développement durable dans la région Chaudière-Appalaches.

Parmi les dossiers majeurs inscrits à l'agenda 2010-2011, signalons :

- 1- La mise en œuvre du Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François et un transfert d'expertise au Lac Fortin;
- 2- La gestion des matières résiduelles par la poursuite du Programme ICI ON RECYCLE ! et un suivi du dossier de la gestion des matières organiques en Chaudière-Appalaches;
- 3- Dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité nous allons, suite à l'Entente signée avec la SÉPAQ, adopter une stratégie conjointe afin de souligner l'événement. Le CRECA entreprendra une démarche dans le but d'identifier des enjeux régionaux en organisant un Forum sur les aires protégées avec les partenaires concernés;
- 4- Concernant les dossiers énergétiques et changements climatiques, le CRECA poursuivra son implication dans l'étude des projets éoliens. Nous allons également faire la promotion d'un plan intégré des programmes gouvernementaux suivants : Le Chantier en efficacité énergétique, Défi climat, Les Rendez-vous de l'énergie : imaginons le Québec sans pétrole, Faites de l'air;
- 5- Le CRECA s'impliquera activement dans le dossier des ressources naturelles en prônant un développement intégré des ressources et du territoire qui tient compte des principes du développement durable.

En conclusion, nous invitons les personnes et organismes intéressés à joindre les rangs du CRECA et à participer à notre AGA prévue le 9 juin 2010.

Guy Lessard  
Président du CRECA

## Équipe du CRECA

### **Cosmin Vasile, directeur général**

Depuis déjà plus de 3 ans, M. Vasile administre les ressources humaines et financières du CRECA. Il travaille principalement à la coordination des projets avec différents intervenants et représente le CRECA dans les dossiers environnementaux et de développement durable. Ses compétences visent une perspective durable des problématiques environnementales. En ce sens, il est responsable du Comité Développement durable du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.



### **Julie Fortin, adjointe administrative**

Nouvellement accueillie au sein de l'équipe du CRECA, Julie Fortin a diverses expériences de travail comme technicienne-comptable dans différentes entreprises ainsi qu'en gestion de personnel et en service à la clientèle. Pour la toute première fois, elle est adjointe-administrative pour une société à but non-lucratif, le CRECA, et est fière de participer au développement de projets environnementaux. Elle est là pour vous accueillir et pour assister le directeur général dans les tâches administratives et dans la gestion financière du CRECA.



### **Joël Leblond, chargé de projet**

Biologiste de formation et étudiant finissant à la maîtrise en biogéosciences de l'environnement, Joël Leblond a récemment rejoint le CRECA à titre de chargé de projet. Il prépare présentement son essai portant sur le développement d'un indice de la qualité des aménagements dans les sous-bassins versants du Grand lac Saint-François. Ses différentes sphères d'intervention concernent principalement les dossiers énergétiques les changements climatiques, la gestion des matières résiduelles et les aires protégées.



# Activités du CRECA en 2009-2010

## Développement durable

### La pièce de théâtre participative « Acteurs de changement » : Réflexions sur la mise en œuvre du développement durable en région

Par Joël Leblond



Le CRECA travaille activement à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement. Pour atteindre ses objectifs, notre organisme mise particulièrement sur l'éducation, l'information et la sensibilisation.

Cependant, le développement durable est un concept difficile à communiquer. Il faut donc envisager des stratégies de communication et de pédagogie originales, adaptées et efficaces, qui pourront à la fois assurer une compréhension commune du concept et favoriser l'implication et les échanges entre les acteurs concernés.

Pour faire progresser les réflexions sur le développement durable, le CRECA, en partenariat avec Innergex Énergie renouvelable, la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, la Ville de Lévis, la Fondation Alcoa, la Société des alcools du Québec (SAQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), prévoit organiser un total de cinq représentations d'une pièce de théâtre participative axée sur la notion de développement durable.

Cette pièce de théâtre-forum, teintée d'humour et d'émotion, nous transporte dans un univers caricatural où se confrontent les aspirations et les idéaux des acteurs du milieu. Elle fait appel à

l'interaction avec les spectateurs, soulève de vraies questions, lance la réflexion et favorise le débat dans un climat convivial.

Présentée en avant-première devant les membres de la Conférence régionale des élus, le 4 février dernier, la pièce de théâtre a connu un réel succès. Une représentation grand public a suivie à Lévis le 25 mars dernier et des représentations sont à venir dans les villes de Montmagny, Saint-Georges et Thetford Mines.

À ces occasions, la concertation des actions, l'implication du public aux processus décisionnels et l'importance de considérer les besoins des générations futures ont été les thèmes prédominants autour desquels les participants ont axé leurs propos.

Par les réflexions qui ont été soulevées et les réactions qui ont suivi la présentation, le CRECA considère que ces représentations constituent un excellent outil pour vulgariser le développement durable. La pièce de théâtre permet de rappeler que la mise en œuvre du développement durable est un processus complexe mais qu'en participant au dialogue, et en partageant ses idées et ses visions, chacun peut devenir un acteur de changement.

Ne manquez surtout pas les représentations de la pièce qui auront lieu le 13 mai à Montmagny, et le 20 mai à Thetford Mines et le 17 juin à Saint-Georges. Le CRECA tient à remercier ces municipalités pour leur support dans l'organisation de ces événements.

---

Pour informations :

*Cosmin Vasile, directeur général du CRECA*

# Le Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François

Par Cosmin Vasile

La conclusion du projet concernant le Plan d'intervention en développement durable au Grand lac Saint-François arrive à grands pas. Le fruit de trois ans de travail, reflétant la concertation de plusieurs organismes de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, sera publicisé pour la première fois au mois de mai.

Le document représente une première au Québec. Il s'agit d'une planification stratégique à court, moyen et long terme qui tient compte des principes du développement durable et qui est développé dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau adapté à un contexte local.



Bâti autour de 4 enjeux importants qui touchent les éléments environnementaux, sociaux, économiques et de mobilisation et mise en œuvre, le plan d'intervention comporte une série de vingt-six objectifs stratégiques.

Ces objectifs tentent de répondre d'une part aux problématiques réelles du lac, et d'une autre part à une projection du Grand lac Saint-François dans l'avenir. Ainsi, après le consensus des membres du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François (RPGLSF) « *les riverains et utilisateurs du Grand lac Saint-François d'aujourd'hui et de demain doivent bénéficier d'un lac en santé et accessible, sur lequel veille une communauté concertée et engagée en développement durable* ».

Avant d'inviter nos lecteurs à suivre les nouvelles du mois du mai, pour la publicisation du Plan d'intervention, nous soulignons que ce projet s'encadre parfaitement dans le Plan quinquennal de développement régional 2008-2013 de la Chaudière-Appalaches. Le CRECA tient également à remercier à tous les partenaires impliqués dans ce processus de concertation et les invite à se mobiliser davantage pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions prévues dans le plan d'intervention.

Enjeux et orientations du plan d'intervention au Grand Lac Saint-François

<b>ENJEU 1 – Qualité de l'eau et biodiversité</b>	
Orientation 1.1	Assurer la qualité de l'eau du Grand lac Saint-François
Orientation 1.2	Protéger et restaurer la biodiversité du Grand lac Saint-François
<b>ENJEU 2 – Mise en valeur économique durable du Grand lac Saint-François, dans le respect de sa capacité de support</b>	
Orientation 2.1	Préserver et valoriser le potentiel du Grand lac Saint-François pour le récréotourisme « de faible impact »
<b>ENJEU 3 – Santé publique et qualité de vie de la population</b>	
Orientation 3.1	Protéger la santé et la sécurité du public
Orientation 3.2	Développer au sein de la population locale un sentiment de fierté et d'intendance envers le Grand lac Saint-François
<b>ENJEU 4 – Mise en œuvre et pérenité du plan d'intervention</b>	

# Activités du CRECA en 2009-2010

## Énergie et changements climatiques

### Vieux bazou, c'est le temps de faire de l'air!

Par Sophie-Anne Legendre



### Adieu bazou

Programme canadien de recyclage des véhicules

Le saviez-vous? Une voiture datant de 1995 ou plus ancienne émet **19 fois plus de pollution** qu'un modèle de 2004 ou plus récent. Oui vous avez bien lu, 19 fois plus de pollution. En plus d'être plus polluants et de nuire à la qualité de l'air, sur le plan mécanique, les vieux véhicules mal entretenus constituent souvent un danger pour la sécurité des conducteurs, des passagers et des autres usagers de la route. À l'heure actuel, on estime qu'environ 500 000 véhicules de 1995 et plus anciens sillonnent les routes du Québec. Bien qu'ils représentent seulement 10% du parc automobile québécois, ils sont responsables de plus de la moitié de la pollution.

### 15 mois de titre de transport gratuits, ça vous dit ?

Si vous possédez une voiture datant de 1995 ou plus ancienne, *Faites de l'air ! / Adieu bazou* vous propose de vous en départir de façon écologique et vous offre, en échange, une foule de récompenses. Vous pouvez choisir parmi : 15 mois de titres de transport collectif, des rabais pour l'adhésion à *Communauto*, jusqu'à 790 \$ à l'achat d'un vélo ou 1000 \$ à l'achat d'un scooter électrique signé Écomoto, de l'argent sonnante, et bien d'autres encore. Pourquoi attendre? Faites-vous plaisir et débarrassez-vous de votre vieux bazou!

En plus des récompenses offertes, le programme *Faites de l'air ! Adieu bazou*, vous assure que votre véhicule sera recyclé selon les plus hauts standards de l'industrie. Profitez-en ! Pour connaître les détails du programme, les critères d'admissibilité et le choix de récompenses offertes, visitez le : [www.faitesdelair.org](http://www.faitesdelair.org)!



## Réduction de plus de 1150 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> par an

### *La Chaudière-Appalaches relève un grand défi*

Par Joël Leblond



Le Défi Climat est une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation à la lutte aux changements climatiques axée sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette campagne s'est déroulée en milieu de travail et d'étude, du 10 mars au 30 avril 2010, et vise à inciter les citoyens à prendre des engagements et adopter des gestes simples (voir la figure ci-dessous) permettant de limiter les émissions de GES.

L'entreprise se situe au cœur du Défi Climat et agit comme véritable catalyseur. Cette campagne se propage auprès des employés afin de créer un véritable effet d'entraînement dans la lutte aux changements climatiques. Le succès du Défi Climat repose essentiellement sur la mobilisation d'un imposant réseau de partenaires dynamiques provenant d'entreprises privées, d'institutions publiques et d'organismes. En effet, Défi Climat offre aux organisations conscientes de leur responsabilité sociale la possibilité de faire une réelle différence et de se joindre à un réseau d'entreprises et d'institutions qui partagent la même vision.

En Chaudière-Appalaches, le CRECA a eu la responsabilité d'assurer la mobilisation des entreprises et des organismes et d'assurer la participation des citoyens à la campagne. Les objectifs étaient la participation de 50 organisations pour un total de 350 citoyens. Ces objectifs ont été atteints et même dépassés. En date du 27 avril 2010, 65 organisations faisaient campagne en Chaudière-Appalaches et 816 citoyens avaient pris des engagements de réduction de leurs émissions de GES.

Devant le succès de la campagne 2010, le CRECA prévoit déjà participer à l'édition de 2011. Les

travaux d'information et de recrutement des entreprises et organismes devraient être initiés à l'automne 2010.

#### *Historique du Défi Climat*

Initiée en 2008 par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) en partenariat avec la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ de Montréal) et Équiterre, la campagne Défi Climat s'est étendue en 2009 à la région de Québec avec l'aide du Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale et au milieu étudiant avec la participation d'ENvironnement JEUnesse et de la Coalition Jeunesse Sierra.

Cette année, la campagne c'est déroulée à l'échelle provinciale avec la participation de deux organisations. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, qui a eu pour mandat de coordonner la campagne et de s'assurer de la mobilisation de chacune des autres régions du Québec par l'intermédiaire des Conseils régionaux de l'environnement, et la Fondation Monique Fitz-Back a participé à la mobilisation des élèves des écoles primaires et secondaires à travers le Québec.

Défi Climat est rendu possible grâce à la contribution financière principale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du Fonds d'action québécois pour le développement durable, du Centre québécois d'actions sur les changements climatiques et de son partenaire financier Hydro-Québec.

---

#### *Pour informations :*

Joël Leblond, chargé de projet au CRECA

Téléphone : (418) 832-2722

Courriel : [joel.leblond@creca.qc.ca](mailto:joel.leblond@creca.qc.ca)

## Engagements proposés aux citoyens pour l'édition 2010 du Défi Climat

Parmi les gestes proposés ici, identifiez ceux que vous faites déjà et choisissez ceux que vous vous engagez à adopter pour 2010.

### Mes habitudes de vie kg de CO<sub>2</sub>/an

1. À la maison, au travail et dans les loisirs, je dépose dans le bac de récupération toutes les matières recyclables. 39
2. J'évite l'achat de bouteilles de plastique en utilisant une bouteille réutilisable. 15
3. Je réduis de 50% la quantité de papier utilisée: impression recto verso, documents et factures électroniques. 28
4. Je privilégie l'achat d'aliments produits localement. 370
5. J'opte pour une journée sans viande par semaine. 88
6. Je composte les matières organiques produites à la maison. 102
7. J'utilise des ampoules éco-énergétiques et je fais une gestion efficace de l'éclairage à la maison. 2
8. Je choisis un produit homologué Energy Star lorsque je dois acheter un gros électroménager. 40
9. J'éteins mes appareils électroniques lorsqu'ils ne sont pas utilisés et j'évite la mise en veille pendant de longues périodes. 2
10. À la maison, j'abaisse la température de 3°C la nuit et lorsque je quitte pour la journée. 109
11. J'améliore la performance énergétique de mon logement, de ma maison ou de mon chalet par le calfeutrage des fenêtres et le colmatage des fuites d'air. 371
12. Je remplace mon système de chauffage dénué au mazout par un système de haute performance:
  - a) électrique 5584
  - b) au gaz naturel 1550
  - c) géothermique 5610
  - d) à la biomasse 5163
13. Je remplace mon système de chauffe-eau de piscine alimenté au gaz par un système d'alimentation solaire. 1121
14. J'utilise des outils de jardinage manuels ou électriques plutôt qu'à l'essence. 133
15. Je remplace cinq journées de loisirs motorisés (motoneige, VTT, etc.) par des loisirs actifs (ski de fond, raquette, vélo, etc.). 300

### Mes déplacements kg de CO<sub>2</sub>/an

*Plutôt que de me déplacer en auto solo jusqu'au travail, à l'université ou au cégep...*

16. Je prends les transports collectifs:
  - a) quelques jours par semaine 309
  - b) en tout temps 771
17. Je marche ou prends mon vélo (transport actif):
  - a) quelques jours par semaine 356
  - b) en tout temps 891
18. Je fais du covoiturage:
  - a) quelques jours par semaine 178
  - b) en tout temps 446
19. Je remplace mes petits déplacements en auto par la marche ou le vélo. 119
20. Je remplace mes déplacements en auto solo longue distance (environ 250 km) par:
  - a) le covoiturage 118
  - b) le train ou l'autobus 178
21. Lorsque je dois utiliser une voiture, je ne fais pas tourner le moteur au ralenti inutilement plus de 30 secondes au démarrage et 10 secondes à l'attente. 89
22. En fonction de ma réalité et de mes besoins, je choisis:
  - a) de ne plus posséder d'automobile 4580
  - b) d'adopter la formule de l'autopartage plutôt que de posséder un véhicule 1499
  - c) de me déplacer avec un véhicule à faible consommation d'essence (6,5 l/100 km) 1008
23. Je participe à mes réunions par téléconférence, plutôt que de m'y déplacer:
  - a) en avion 5000
  - b) en voiture 494

### En faire plus

24. Je convaincs cinq de mes proches de participer au Défi Climat.
25. J'encourage la mise en place de services collectifs pour la réduction des GES dans ma communauté, comme le transport en commun ou le recyclage.
26. Je m'informe de la plateforme environnementale des partis politiques et je fais connaître mon opinion auprès des candidats.
27. Je choisis de vivre près de mon lieu de travail ou d'études.
28. J'évite de surconsommer et d'acheter des produits sureballés ou avec des emballages non recyclables.
29. Je choisis le bois ainsi que des matériaux durables, réutilisés et recyclés lorsque je fais des rénovations.
30. J'opte pour des voyages écotouristiques et je limite mes déplacements en avion.
31. Je choisis d'investir dans des fonds de placement impliquant des entreprises ayant un bon bilan environnemental et social.



**Défi Climat**  
Chaque geste compte

Relevez le Défi Climat en ligne pour gagner plus:  
[www.deficlimat.qc.ca](http://www.deficlimat.qc.ca)

Une nouveauté pour cette année : des gestes corporatifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### Gestes corporatifs :

- 1- Adopter une politique ou un plan de développement durable;
- 2- Améliorer l'efficacité énergétique de l'organisation;
- 3- Réduire l'impact environnemental des déplacements corporatifs;
- 4- Rendre les événements écoresponsables;
- 5- Gérer les matières résiduelles au travail de façon responsable;
- 6- Adopter des pratiques d'achat responsable prenant en compte les pratiques sociales et environnementales des fournisseurs;
- 7- Divulguer les émissions de gaz à effet de serre émises par les activités corporatives;
- 8- Compenser les émissions de gaz à effet de serre.

# Activités du CRECA en 2009-2010

## Gestion des matières résiduelles

### Le programme de reconnaissance « ICI ON RECYCLE ! »

#### Le 3<sup>e</sup> mandat est accompli !

Par Joël Leblond



ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE

Pour une troisième année consécutive, le CRECA a fait la promotion du programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE !, un programme créé et géré par la société d'État RECYC-QUEBEC. La promotion a été effectuée auprès des institutions, des commerces et des industries (ICI) de la Chaudière-Appalaches.

Mis en place par RECYC-QUÉBEC dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, ce programme vise la promotion et le développement du principe des « 3RV », soit de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Pour favoriser l'adoption de saines pratiques de gestion des matières résiduelles dans les ICI, le programme propose trois niveaux de reconnaissance :

1. *Engagement* : Le but de ce niveau est d'amener les établissements à prendre le virage vert dans une démarche leur permettant de mieux connaître la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ainsi que les matières résiduelles qu'ils génèrent. À ce niveau, les établissements s'engagent formellement à mettre en place des mesures de gestion des matières résiduelles, selon le principe des 3RV (Réduction, Réemploi, Recyclage et Valorisation), et à communiquer

cet engagement au personnel et à la clientèle de leur établissement.

2. *Mise en œuvre* : Vise à reconnaître les efforts des établissements qui ont préalablement mis en place des mesures de réduction et de réemploi, de recyclage et de valorisation pour les matières résiduelles visées par la *Politique*. De plus, les établissements doivent avoir effectué des activités d'information et de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles au sein de leur établissement. Aussi, ils seront invités à optimiser leur performance au terme de la première année de la mise en œuvre.

3. *Performance* : Vise à reconnaître les établissements ayant atteint de hautes performances de mise en valeur des matières résiduelles. Les « attestés » sont reconnus pour avoir mis en place des mesures de réduction et de réemploi ainsi que de recyclage et de valorisation pour les matières résiduelles visées par la *Politique*. Ils doivent également avoir effectué des activités d'information et de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles au sein de leur établissement.



Pour rallier et mobiliser les acteurs socio-économiques de la région vers des objectifs de gestion responsable, le CRECA fonde son

approche sur les sphères du développement durable, en appliquant les principes à l'échelle de l'entreprise. Le tableau ci-dessous fait état de certains avantages pour la société et pour les ICI de se questionner sur la gestion des matières résiduelles.

En 2009-2010, près de 250 entreprises ont été personnellement contactées et informées du programme en Chaudière-Appalaches. 63 ICI sont actuellement attestées pour l'un des trois niveaux de reconnaissance dans notre région.

Dans les mois à venir, le CRECA continuera d'offrir, en partenariat avec RECYC-QUÉBEC, une approche personnalisée aux ICI de la Chaudière-Appalaches. Les activités consisteront

principalement à informer les dirigeants des entreprises et des organisations de la région des impacts positifs pouvant être générés par l'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans leurs établissements. La sensibilisation des décideurs locaux et régionaux pour participer à la promotion d'une gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI et les municipalités sera également une préoccupation quotidienne du CRECA.

Pour informations :

Joël Leblond, chargé de projet au CRECA  
 Téléphone : (418) 832-2722  
 Courriel : [joel.leblond@creca.qc.ca](mailto:joel.leblond@creca.qc.ca)

**Les impacts positifs d'une saine gestion des matières résiduelles dans les ICI<sup>1</sup> :**

Environnement	Société	Économie
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de l'utilisation de ressources et d'énergie</li> <li>• Réduction des gaz à effet de serre</li> <li>• Réduction des nuisances liées à l'élimination des matières résiduelles (enfouissement et incinération) : transport, pollution des sols, de l'air et de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Équité d'accès aux ressources naturelles pour les générations futures</li> <li>• Diminution de l'impact sur le voisinage des lieux d'enfouissement sanitaires</li> <li>• Contribution au bien-être de la population par la réduction de la pollution</li> <li>• Création d'emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économies sur les achats en réduisant la consommation de biens</li> <li>• Revenus associés à la vente de certaines matières recyclables</li> <li>• Diminution des coûts liés au transport et la l'élimination des matières résiduelles</li> <li>• Visibilité environnementale</li> </ul>

Liens à consulter :

Site internet de RECYC-QUÉBEC :

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/accueil.asp>

Outil de référence : La gestion responsable des matières résiduelles en Chaudière-Appalaches

[http://creca.qc.ca/Répertoire%20Récupérateurs Recycleurs%20etc.pdf](http://creca.qc.ca/Répertoire%20Récupérateurs%20Recycleurs%20etc.pdf)

Que deviennent les matières que nous récupérons?

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/OutilsAffiches/Trousse3RV.pdf>

<sup>1</sup> Modifié d'après le document « Déchet Zéro au boulot », disponible au <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Client/fr/gerer/travail/dechet-boulot/avantage.html>

# Activités du CRECA en 2009-2010

## Forêts

### Le caractère durable de nos forêts

Par Cosmin Vasile



« *CONSIDÉRANT que les forêts jouent un rôle de premier plan dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques aux niveaux local, national et mondial grâce notamment à leur contribution à la lutte aux changements climatiques, à la protection des écosystèmes terrestres et aquatiques et à la conservation de la biodiversité* »...voici mon préambule préféré de la nouvelle *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, adoptée par L'Assemblée Nationale le 18 mars 2010.

Pourquoi est-ce mon préambule préféré ?

Parce que pour la première fois nous considérons les forêts comme des complexes d'écosystèmes plutôt que de les considérer comme unités de productivité de bois.

Parce que nous reconnaissons que la conservation de la diversité biologique ne peut se faire que par l'entremise d'un aménagement durable des forêts.

Parce que nous sommes prêts à reconnaître et à partager les différents biens et services que les forêts peuvent fournir par un aménagement harmonieux du territoire forestier.

Parce que finalement nous reconnaissons le rôle des forêts dans le système climatique local et global et nous devons tenir compte des impacts des changements climatiques sur la gestion des forêts.

Cependant, mis à part ce changement de vision, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* apporte une nouveauté plus importante : le régime forestier doit, entre-autres, assurer une gestion intégrée des ressources et du territoire, régionalisée et axée sur la responsabilisation des gestionnaires et des utilisateurs du territoire forestier. Le CRECA affirme depuis longtemps que le niveau le plus approprié pour la mise en œuvre du développement durable est le niveau régional et que la gestion des ressources et du territoire doit se faire en tenant compte de tous les acteurs impliqués.

Un autre argument que le CRECA a défendu dans le cadre du processus régional de consultation sur le *Livre vert sur la forêt* a été de promouvoir une approche écosystémique du nouveau régime forestier et de prévoir dans la nouvelle loi une définition juridique de l'aménagement écosystémique. La loi fait valoir l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques (art. 2) et donne une définition juridique de l'aménagement écosystémique (art. 4).

Soulignons également que la loi reconnaît l'expertise des Conseils régionaux de l'environnement pour les enjeux liés à l'aménagement durable des forêts et les considère comme partenaires actifs aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (art. 55).

Il faut rappeler qu'en Chaudière-Appalaches, 86,7% de la forêt est constituée de propriétés privées. La nouvelle loi reprend, en grande partie, les règles prévues à l'ancienne *Loi sur les forêts* relatives aux forêts privées et celles applicables aux refuges biologiques et aux écosystèmes forestiers exceptionnels.

## Les principaux éléments de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier :

- assurer la pérennité du patrimoine forestier et implanter un aménagement durable des forêts;
- favoriser un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire forestier;
- soutenir la viabilité des collectivités forestières;
- promouvoir une gestion axée sur la formulation d'objectifs clairs et cohérents, sur l'atteinte de résultats mesurables et sur la responsabilisation des gestionnaires et des utilisateurs du territoire forestier;
- partager les responsabilités découlant du régime entre l'État, les organismes régionaux, les communautés autochtones et d'autres utilisateurs du territoire forestier;
- assurer un suivi et un contrôle des interventions effectuées dans les forêts du domaine de l'État;
- vendre du bois sur un marché libre à un prix qui reflète leur valeur marchande;
- approvisionner les usines de transformation du bois;
- mettre en valeur les forêts privées;
- régir les activités de protection des forêts.



# Activités du CRECA en 2010-2011

## Énergie et changements climatiques

### Le Québec sans pétrole

#### Un défi à surmonter ou un contexte porteur d'opportunités ?

Par Joël Leblond



La problématique de diminution des réserves de pétrole à l'échelle mondiale, combinée à la volatilité du prix du baril fait en sorte que, depuis quelques années, la dépendance au pétrole se pose comme un enjeu stratégique dans plusieurs sociétés industrialisées.

Aussi, les impacts environnementaux liés à l'exploitation et à la consommation de pétrole, par exemple les émissions de gaz à effet de serre et les risques liés au transport des produits pétroliers, contribuent à alimenter le débat sur l'avenir énergétique du Québec.

Le virage que représente la réduction de la dépendance au pétrole n'est possible que s'il peut s'appuyer sur un fort appui de la population. La consultation devient donc un passage important pour permettre à la société québécoise de se doter d'une vision et d'un plan structuré visant le remplacement progressif du pétrole par d'autres ressources énergétiques non-fossiles. Il s'agit essentiellement de développer une vision commune

pour saisir les opportunités pour le Québec. Il faut s'y préparer progressivement et collectivement, en tenant compte des défis propres aux différentes réalités vécues dans les communautés urbaines et rurales du Québec.

Pour ce faire, le CRECA initiera un processus de mobilisation et de consultation en Chaudière-Appalaches qui visera, entre-autres, à trouver des pistes pour répondre à la question suivante :

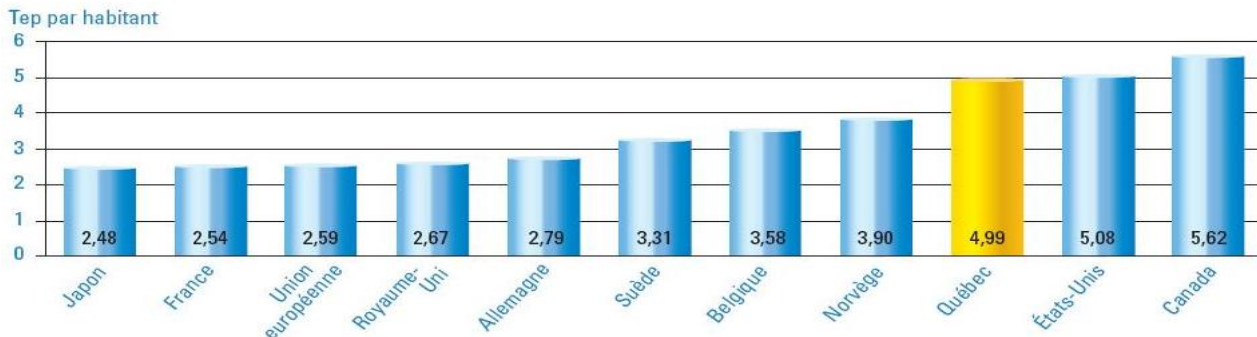
**« Comment le Québec peut-il diminuer sa consommation de pétrole et accroître son indépendance énergétique tout en favorisant son développement économique et social ? »**

Effectué en collaboration avec le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et l'Institut du Nouveau Monde, ce projet de consultation aura des dimensions à la fois régionale et provinciale. La démarche aura pour titre : « Les rendez-vous de l'énergie : imaginons le Québec sans pétrole ».

Les actions de mobilisation et de consultation auront lieu à l'automne 2010 en Chaudière-Appalaches et seront suivies d'un forum national qui permettra la mise en commun de l'information recueillie dans les différentes régions afin de tirer des propositions concrètes pour diminuer la dépendance du Québec au pétrole et saisir les opportunités de ce défi collectif.

### La consommation énergétique par habitant – Québec et principaux pays industrialisés

(Tiré de La stratégie énergétique 2006-2015, ministère des Ressources naturelles et de la Faune)



# Activités du CRECA en 2010-2011

## Aires protégées et biodiversité

### Les aires protégées

#### *Une nécessité pour préserver la biodiversité de notre région*

Par Martin Paulette



En cette année de la biodiversité, le CRECA considère opportune une réflexion régionale sur les enjeux de protection de cette richesse qui est souvent oubliée : la diversité biologique sous toutes ses formes. Il y a presque 20 ans, la conférence de Rio de Janeiro, reconnaissait pour la première fois, la conservation de la diversité biologique comme une priorité mondiale. Il y a plusieurs types de biodiversité : la diversité génétique, la diversité spécifique, la diversité des écosystèmes et la diversité culturelle. Une partie de la biodiversité peut être protégée par des méthodes d'exploitation écosystémique des milieux naturels. Par contre, certains éléments particulièrement fragiles des biodiversités écosystémique et spécifique (les forêts anciennes et leur faune, par exemple) ne peuvent être maintenus que par la création d'aires protégées.

Le Québec compte 8% d'aires protégées et maintient un objectif de 12% pour rattraper la moyenne mondiale. La Chaudière-Appalaches compte 3 % de sa superficie en aires protégées (milieu terrestre et fluvial inclus). Par contre, elle ne dénombre que 0,7 % d'aires protégées de catégorie I, II ou III (celles qui protègent vraiment la biodiversité de façon globale), dont la moitié se trouve dans le Parc National de Frontenac. Les 2,3

% résiduels sont surtout composés de ravages de cerfs (où l'exploitation forestière est permise), et de secteurs du fleuve destinés à protéger les oiseaux migrateurs. Il est donc très souhaitable qu'un consensus régional fasse de l'augmentation du pourcentage d'aires protégées, un enjeu régional majeur.

Le CRECA plaide pour l'augmentation des aires protégées dans la région depuis 16 ans. À plusieurs reprises, il a acheminé des propositions au ministère de l'Environnement (devenu par après ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs), qui lui a recommandé la patience face à une stratégie provinciale qui visait surtout la création de vastes aires protégées dans le nord du Québec. En attendant, le CRECA a développé, depuis 10 ans, une approche qui visait surtout les terres privées. Ainsi, plusieurs dizaines d'ententes de conservation volontaires ont été signées entre 2000 et 2003. Le CRECA assure toujours le suivi de ces ententes, obtenues par la sensibilisation et l'éducation et qui sont souvent citées en exemples. En effet, le projet a été exporté dans plusieurs autres régions du Québec. De plus, le CRECA a accumulé de l'information sur plusieurs territoires à haute valeur de conservation qui pourraient devenir des aires protégées.

C'est dans ce contexte que le CRECA organisera à l'automne 2010 le Forum sur les milieux naturels et les aires protégées. Plusieurs témoignages et ateliers sont prévus à cette occasion. L'évènement nous permettra de toucher des sujets parmi les plus diversifiés : la représentativité des aires protégées, les mesures et niveaux de conservation et de protection, la conservation en terres publiques et en terres privées, l'accompagnement dans le processus de reconnaissance, les rôles des gestionnaires, les zones tampon, les corridors de migration, ainsi que la richesse scientifique des aires protégées.

Types d'aires protégées présentes en Chaudière-Appalaches.

Types d'aires protégées	Gestionnaire	Nombre	Superficie dans la région en km <sup>2</sup>	% de la région	Classification de l'UICN	Superficie par catégorie (km <sup>2</sup> )	Degré de protection
Réserves écologiques	MDDEP	6	16	0,1	Ia	27,3	Plus élevé→
Réserves écologiques en projet	MDDEP	2	10,6	0,05	Ia		
Habitats d'espèces floristiques menacées ou vulnérables	MDDEP	5	0,7	0,004	Ia		
Parc national provincial (Frontenac)	MDDEP	1	<b>73,8</b>	0,45	II	73,8	
Forêts anciennes (écosystèmes exceptionnels)	MRNF	4	4,8	0,03	III	15,7	
Refuges d'oiseaux migrateurs	Fédéral	5	9	0,06	III		
Parc et lieu historique fédéral (Grosse-Île)	Fédéral	1	1,9	0,01	III		
Aires de concentration d'oiseaux aquatiques	MRNF	88	<b>221</b>	1,37	VI	223,4	Moins élevé←
Héronnières	MRNF	4	0,2	0,001	VI		
Habitats du rat musqué	MRNF	5	2,1	0,013	VI		
Colonies d'oiseaux sur des îles	MRNF	4	0,1	0,0006	VI		
Refuges biologiques	MRNF	16	6,4	0,04	IV	138,4	
Aires de confinement du cerf (terres publiques)	MRNF	5	<b>132</b>	0,82	IV		
Milieus naturels de conservation volontaire	Divers	12	5,5	0,03	variable	5,5	variable
<b>Totaux</b>		<b>158</b>	<b>484,1</b>	<b>2,99%</b>		<b>484,1</b>	

## Le Naturaliste canadien honore un membre du CRECA

### Hommage à Mme Véronique Brisson

*Par l'équipe du CRECA*

La revue Le Naturaliste canadien, produite par la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, souligne à chaque année l'apport remarquable de québécois et de québécoises à la protection de milieux naturels.

En 2010, madame Véronique Brisson, membre du conseil d'administration du CRECA, a été honorée pour son implication bénévole et ses réalisations pour la protection du lac Dion à Saint-Damien de Buckland dans le cadre des Ateliers sur la conservation des milieux naturels.

La Société Provancher a souligné la contribution remarquable de Mme Véronique Brisson à la protection du lac Dion et de son bassin versant. Présidente de l'Association des riverains du lac Dion pendant plus de 10 ans, elle est reconnue pour son engagement et son dévouement aux causes environnementales, particulièrement celles reliées à la gestion intégrée de l'eau. Le certificat remis à Mme Brisson souligne encore une fois que l'implication locale des citoyens et des citoyennes aide à la responsabilisation de notre société pour les causes environnementales.

Le certificat Gens d'action lui a été remis le 12 mars dernier, lors des Ateliers sur la conservation de la nature organisé par Nature Québec.



Sur la photo : Mme Brisson lors du Forum régional sur la gestion intégrée de l'eau tenu à Scott en octobre 2009.



22, rue Sainte-Hélène  
Breakeyville (Québec) G0S 1E2

Téléphone : 418.832.2722  
Sans frais : 1.888.832.2722  
Télécopieur : 418.832.9116  
Courriel : [creca@creca.qc.ca](mailto:creca@creca.qc.ca)  
Site Internet : [www.creca.qc.ca](http://www.creca.qc.ca)

**DIRECTION GÉNÉRALE :**  
Cosmin Vasile, directeur général

**RÉDACTION ET ÉDITION :**  
Cosmin Vasile  
Joël Leblond  
Julie Fortin

**COLLABORATEURS :**  
Guy Lessard, président  
Martin Paulette, administrateur  
Sophie-Anne Legendre, AQLPA

© CRECA 2010

Le Conseil régional de  
l'environnement Chaudière-  
Appalaches (CRECA) est un  
organisme à but non lucratif  
(fondé en 1991).

Il vise le déploiement d'une vision  
régionale de l'environnement et du  
développement durable en  
favorisant la concertation de  
l'ensemble des intervenants  
régionaux.

## Conseil d'administration

Guy Lessard, président  
Récupération Frontenac

André Bélisle, vice-président  
Association québécoise de lutte contre  
la pollution atmosphérique (AQLPA)

Alain Gaudreau, secrétaire-trésorier  
Regroupement des commissions scolaires  
Chaudière-Appalaches

Rachel Thériault, directrice  
Innergex

Jean-Claude Bouchard, administrateur  
Ville de Lévis

Jacques Demers, administrateur  
Les Amis du parc des Chutes-de-la-  
Chaudière

François Lajoie, administrateur  
Groupe d'intervention pour la restauration  
de la Boyer (GIRB)

Yvon Bruneau, administrateur  
Municipalité de Saint-Henri

Normand Côté, administrateur  
Fédération UPA de Lotbinière-Mégantic

Jean-Claude Marcoux, administrateur  
Fédération québécoise de la Faune, région  
de la Chaudière-Appalaches

Simon Giguère, administrateur  
Association des propriétaires de boisés de  
la Beauce

Véronique Brisson, administrateur  
Comité de restauration du lac Dion

Martin Paulette, administrateur  
Groupement faunique du Triangle de  
Bellechasse

Annie Ouellet, administrateur  
Comité de bassin de la rivière Chaudière  
(COBARIC)